

Thèmes réunis :

3=Indépendance / Judiciaire et 14=parole commune-indépendante des médiateurs / institutions (collectivités, tribunaux, pouvoirs publics, organismes HLM, entreprises, prescripteurs

Que s'est-il dit ?

Les besoins sont impératifs et urgents

- Les attentes des prescripteurs compromettent notre indépendance (ils veulent du résultat) ; Ceux-ci (tribunaux, institutions) réclament de plus en plus d'y voir clair dans notre offre

-

Notre réponse :

1/ nous définir comme médiateurs (et non médiateurs de justice...), communiquer sur un code de déontologie et d'autres principes partagés ; poser le cadre des médiations chaque fois..Le cas des médiateurs « maison » n'est pas ici traité.....

2/ le médiateur doit démontrer son indépendance par son appartenance à un groupement associatif, lui-même en mesure de le cautionner, d'analyser et contrôler les pratiques (y compris évaluation, procédure de sanctions...)

3/ Savoir communiquer aux institutions ce qui nous réunit, trouver des bons outils de communication vers chaque « institution ».

Un exemple est la PMF qui a fait progresser, mais qu' il faut élargir, consolider, rendre représentatif.

4/ Envisager des clauses de protection du médiateur : statut (sans créer pour autant un ordre)

5/ Trouver les modalités des communications communes vers les différentes institutions prénommées

Conclusion : Il y a urgence de créer d telles actions en commun de manière aussi participative que possible

Porteur du Thème (Nom et prénom)

François Madinier

Autres participants (Noms et Prénoms)

Une douzaine dont environ 3 entrants/partants ; voir noms sur les fiches